

**POLITIQUE DU PAM EN MATIERE DE  
CHANGEMENT CLIMATIQUE**

**PLAN D'ENSEMBLE ANNOTE**



**Consultation informelle**

**6 juillet 2012**

**FAO – Salle rouge (A121)**

**Programme alimentaire mondial**  
Rome, Italie



## **1. RESUME**

## **2. INTRODUCTION**

*Cette section plantera le décor et expliquera la raison d'être de cette politique.*

- 2.1. Le changement climatique accroît le risque d'aggravation de la situation de la faim étant donné qu'il exacerbe de nombreux facteurs socioéconomiques et environnementaux de l'insécurité alimentaire.
- 2.2. La communauté internationale, à savoir les gouvernements, les organisations régionales, les Nations Unies et la société civile, se mobilisent pour relever ce défi complexe.
- 2.3. Le PAM est en mesure et se doit de contribuer aux efforts mis en œuvre pour protéger les communautés vulnérables des zones les plus marginales, les plus dégradées et les plus exposées à une aggravation de leur situation alimentaire en raison du changement climatique, pour accroître leur capacité de résistance aux chocs et aux perturbations à venir ainsi que pour améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le contexte du changement climatique.
- 2.4. La présente politique exposera la démarche du PAM en matière de changement climatique, compte tenu de son mandat et de ses objectifs stratégiques. Elle se situera dans le prolongement de la note intitulée "Le changement climatique et la faim: vers une politique du PAM en matière de changement climatique", tiendra compte des autres politiques adoptées récemment (sur les filets de sécurité, la nutrition, etc.) et complètera la politique relative à la réduction des risques de catastrophe.

## **3. REPERCUSSIONS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE**

*Cette section, qui résumera les données factuelles les plus récentes, définira le changement climatique et expliquera son incidence sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des communautés vulnérables, en particulier sur leur accès aux produits alimentaires et l'utilisation qu'ils en font.*

- 3.1. Sous l'effet du changement climatique, les risques deviennent plus complexes, se caractérisant par une imprévisibilité et une variabilité accrues, une plus grande fréquence des événements climatiques extrêmes ainsi qu'une modification des températures et de la structure des précipitations.
- 3.2. Le changement climatique devrait se répercuter sur tous les aspects de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
  - 3.2.1. Production et disponibilité – baisse des rendements, diminution du potentiel productif, multiplication des nuisibles et dégradation des écosystèmes dont dépendent les communautés vulnérables.

3.2.2. Utilisation – incidence sur la nutrition et la santé des populations.

3.2.3. Accès matériel et économique:

- raréfaction des ressources;
- appauvrissement et fragilisation des systèmes de subsistance;
- baisse des revenus et des possibilités d'emploi;
- fluctuations des prix et des marchés;
- mouvements, migrations, déplacements de populations, urbanisation, etc.

3.2.4. Problèmes de gouvernance – le changement climatique aura une incidence sur les moyens dont disposent les gouvernements et la communauté internationale pour exécuter les politiques, programmes et services destinés à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

3.2.5. D'autres évolutions et mesures prises pour faire face au changement climatique et à la raréfaction des ressources qui pourraient influencer sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations les plus vulnérables sont notamment le développement des biocarburants, les acquisitions de terres et la marginalisation des petits paysans.

#### **4. NOUVEAUX CONCEPTS ET MEILLEURES PRATIQUES SUR LESQUELS SE FONDE LA DEMARCHE DU PAM EN MATIERE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

*Cette section présentera les concepts nouveaux et les meilleures pratiques actuelles ayant une pertinence pour le PAM en ce qui concerne le changement climatique et la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et expliquera la démarche du Programme.*

4.1. *Adaptation communautaire*: placer l'être humain au cœur du développement, en facilitant un processus d'apprentissage qui accroît la résilience et la capacité d'adaptation.

4.2. *Gestion du risque climatique*: relier la réduction des risques de catastrophe à la gestion de l'adaptation au changement climatique.

4.3. *Agriculture "intelligente" face au climat*: atteindre plus rapidement les objectifs fixés en matière de sécurité alimentaire et de développement national en augmentant durablement la productivité et la résilience grâce à l'adaptation, tout en réduisant/supprimant les gaz à effet de serre en prenant des mesures d'atténuation.

4.4. *Protection sociale au service de l'adaptation*: créer des liens entre protection sociale, adaptation au changement climatique et réduction des risques de catastrophe, en investissant dans le capital humain et social des populations vulnérables.

- 4.5. *Démarche soucieuse des paysages et des écosystèmes*: accroître la résilience des écosystèmes et des communautés qui exploitent les paysages.
- 4.6. *Renforcement de la résilience*: un concept fondamental nouveau qui sous-tend l'approche intégrée du changement climatique axée sur l'être humain.

## **5. PRINCIPES DIRECTEURS DE LA DEMARCHE DU PAM EN MATIERE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

*Cette courte section définira les principes directeurs de la démarche du PAM en matière de changement climatique.*

- 5.1. *Tirer parti des avantages comparatifs*. Le changement climatique est une problématique très complexe. Le PAM choisira les aspects qu'il peut aborder en fonction de son mandat et de ses avantages comparatifs, en mettant l'accent sur les effets produits par le changement climatique sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et des communautés les plus vulnérables.
- 5.2. *Travailler en partenariat*. Pour faire face au changement climatique, il faut adopter des approches intégrées multisectorielles à divers niveaux. Le PAM tirera parti des partenariats et envisagera d'en créer de nouveaux pour que son action ait le plus d'impact possible.
- 5.3. *Développer les capacités nationales*. Pour s'attaquer aux effets complexes du changement climatique sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, il est indispensable que le gouvernement prenne l'initiative. Le PAM utilisera les outils et les moyens dont il dispose pour appuyer les efforts déployés par les gouvernements pour estimer les risques liés au climat d'aggravation de la situation de la faim et en assurer la gestion, et pour assurer la résilience à tous les niveaux.
- 5.4. *Prendre en compte le changement climatique dans toutes ses activités*. Le PAM ne considère pas le changement climatique comme un problème à part mais comme un facteur qui aggrave la situation existante. Le changement climatique sera donc pris en compte dans tous les cadres en place et les approches actuellement mises au point en vue de renforcer la résilience.

## **6. PRINCIPAUX OBJECTIFS ET DOMAINES D'ACTIVITE DU PAM CONCERNANT LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

*Cette section définira les principaux domaines dans lesquels le PAM peut agir pour aider les gouvernements à faire face à l'insécurité alimentaire et à la faim résultant du changement climatique, et qui peuvent compléter les capacités des partenaires.*

6.1. *En matière de changement climatique, les principaux objectifs du PAM sont les suivants:*

- Protéger les communautés vulnérables exposées à l'insécurité alimentaire des risques d'aggravation de leur situation en raison du changement climatique et des effets de ce dernier.
- Renforcer la résilience – c'est-à-dire les moyens dont disposent les communautés pour faire face aux perturbations et aux chocs et récupérer après-coup, s'adapter au changement, gérer les risques et l'incertitude et améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le contexte du changement climatique.
- Développer les moyens locaux, nationaux et régionaux et contribuer à l'élaboration de solutions permettant d'atteindre durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle à l'échelle locale, nationale et mondiale.

6.2. *Principaux domaines d'activité du PAM en rapport avec le changement climatique*

6.2.1. *Centrer l'action sur les populations – protection et développement du capital humain – par les moyens suivants:*

- appui en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations les plus vulnérables en vue de protéger et de développer le capital humain, comme condition préalable à la résilience et à la capacité d'adaptation;
- protection de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et assistance en la matière, durant les crises d'origine climatique;
- politiques, programmes et interventions concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle sensibles aux effets du climat; et
- ciblage de certains groupes, notamment les femmes et les enfants: par exemple, en renforçant le rôle moteur que jouent les femmes en matière de changement grâce à des activités Vivres pour la formation et Santé et nutrition maternelles et infantiles, à l'utilisation de fourneaux économes dans le cadre de l'initiative Sécurité d'accès au bois et aux énergies alternatives (SAFE) et aux programmes d'alimentation scolaire.

6.2.2. *Contribuer à la capacité d'adaptation des moyens de subsistance, des systèmes de production et des paysages – accroître la capacité d'adaptation des moyens de subsistance – par les moyens suivants:*

- mise en place de filets de sécurité à l'appui de l'adaptation communautaire, de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe et du passage à une agriculture intelligente face au climat ou à d'autres types de systèmes de production s'adaptant au changement climatique;

- création d'avoirs, régénération des terres et transformation du paysage;
- diversification des stratégies de subsistance pour multiplier les possibilités d'adaptation au risque;
- mise en relation des agriculteurs avec les marchés par le biais de l'initiative Achats au service du progrès; et
- assurance et transfert des risques (voir la politique en matière de réduction des risques de catastrophes).

6.2.3. *Renforcer les capacités du PAM et de ses partenaires en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le contexte du changement climatique – par les moyens suivants:*

- connaissance de la vulnérabilité climatique et analyse du risque;
- politiques, programmes et approche sensibles aux effets du climat pour améliorer la résilience aux niveaux local, national et régional;
- systèmes et services d'atténuation et de gestion des risques de catastrophes aux niveaux local, national et régional, de manière à gérer l'imprévisibilité et les risques d'aggravation de la situation de la faim dus au changement climatique;
- outils et services d'assurance et de transfert des risques; et
- renforcement des marchés, grâce notamment à des stocks alimentaires gérés par les communautés.

## 7. CONSEQUENCES ET PROCHAINES ETAPES

*Cette section expliquera comment intégrer le changement climatique dans la panoplie actuelle d'outils, les programmes et les services du PAM en vue de les rendre plus efficaces. Elle introduira également les nouveaux domaines d'activité.*

- 7.1. *Prise en compte des questions climatiques dans l'ensemble des politiques, plans et programmes, en élaborant des directives et en renforçant les capacités pour que le PAM soit plus à même d'intégrer le changement climatique et de contribuer aux efforts nationaux de développement des capacités.*
- 7.2. *Renforcement des capacités, des connaissances et des services en matière d'analyse des risques climatiques, en développant les capacités d'évaluation et d'analyse de la sécurité alimentaire ainsi que des outils et des services d'information permettant d'anticiper l'évolution des chocs d'origine climatique et météorologique et d'estimer leur impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les populations, les moyens de subsistance, les écosystèmes et les institutions.*
- 7.3. *Développement de la panoplie d'outils de réduction et de gestion des risques de catastrophe ainsi que des capacités de planification préalable et d'intervention en situation d'urgence – réduction et gestion du risque climatique – en développant les capacités de planification et de préparation des interventions d'urgence,*

d'alerte rapide, de gestion des risques de catastrophe et d'intervention et en créant des ponts avec la politique et le plan d'action relatifs à la réduction des risques de catastrophe.

- 7.4. *Conséquences – programmatiques et opérationnelles – garantir une résilience durable face aux risques d'origine climatique* – en développant la panoplie d'outils de planification et de programmation à long terme, en tirant parti des enseignements et des meilleures pratiques et en mettant l'accent sur le renforcement de la capacité d'adaptation et de la prévention, la gestion des ressources naturelles et les conséquences sur les paysages et l'environnement, ainsi que l'agriculture intelligente face au climat et les avantages corrélatifs potentiels de l'atténuation du changement climatique, par exemple, le financement de la lutte contre les émissions de carbone au profit des communautés.
- 7.5. *Renforcement des partenariats*, pour être plus à même d'apporter des avantages multiples aux communautés vulnérables et de parvenir à des résultats et d'améliorer leur résilience.
- 7.6. *Participation aux niveaux local, national et mondial au débat de fond sur les risques d'aggravation de la situation de la faim dus au changement climatique*, notamment aux négociations, aux conférences, aux travaux de centres régionaux, de groupes de réflexion, de centres de recherche, aux plateformes nationales et aux équipes de pays des Nations Unies sur le changement climatique.
- 7.7. *Incidence sur les ressources et mobilisation de celles-ci.*
- 7.8. *Évaluer la réussite*, en définissant des indicateurs applicables à la résilience face aux menaces d'origine climatique qui mettent en péril la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

## 8. CONCLUSIONS

### **ENCADRÉ OU ANNEXE 1:**

Changement climatique et atténuation des risques de catastrophe dans le cadre des programmes du PAM – à partir d'un examen des rapports normalisés sur les projets et en se référant à la note qui détaille les activités passées du PAM concernant le changement climatique.

### **ENCADRÉ OU ANNEXE 2:**

Écologisation du PAM